

attribuable à l'augmentation de la circulation et à la négligence du fonctionnement du péage.

Ferland a doublé ses torts d'un affront en répondant que c'était bien ce que j'avais dit. En d'autres termes, sa réponse était exactement le contraire de ce qu'il avait prétendu dans sa première lettre. Voilà l'exemple le plus cynique de la duplicité la plus absolue que j'aie rencontré depuis très longtemps et c'était une tentative évidente, s'était là une conclusion plutôt arrogante que, comme un avocat retors, il pourrait aisément mêler et confondre ce comité à l'esprit lourd. Telle était sa réponse.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je demande au président s'il veut se reporter d'abord au commentaire 149, auquel le légiste a fait allusion en principe, mais non directement. Il y est dit:

Outre les restrictions prévues à l'article 35 du Règlement, l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député portant la parole s'abstienne:

a) ...

ainsi de suite. Puis, à c);

de faire allusion à une question qui est en délibéré judiciaire ...

J'insiste là-dessus: il s'agit de n'importe quelle question.

M. DRYSDALE: Quelle est la question, monsieur Martin?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Toute question qui est en délibéré judiciaire.

M. DRYSDALE: Quelle est-elle?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mon bon ami pourra présenter son argumentation plus tard.

M. DRYSDALE: La justice vous intéresse. Dites quelle est cette question.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Toute question. C'est une question se rapportant aux procédures dont sont maintenant saisis les tribunaux chargés d'instruire les affaires criminelles d'une façon ou d'une autre.

M. DRYSDALE: Quelles est la portée de l'affaire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur le président, mon bon ami pourrait présenter son argumentation une fois que j'aurai fini.

Le PRÉSIDENT: J'ai votre nom, monsieur Drysdale.

M. DRYSDALE: Je tente d'amener M. Martin à préciser son idée, afin d'épargner du temps.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai répété trois fois, à l'avantage de mon bon ami, ce qu'est le Règlement.

M. DRYSDALE: Je suis au courant du commentaire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si ces messieurs veulent substituer à leur interruption une argumentation solide, constructive, juridique, c'est leur privilège. Nous demandons au président de prendre une décision très importante qui (j'insiste là-dessus), dans son contexte, ne relève que de lui.

Maintenant, voici le commentaire n° 153: